



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

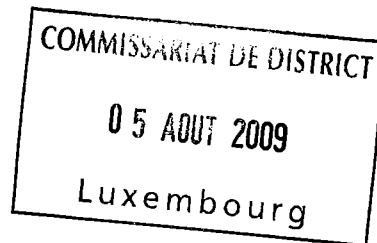
Luxembourg, le 20 juillet 2009

Direction de l'Aménagement Communal et
du Développement Urbain

Références: **15954 / 59C**
Esch-sur-Alzette
Belval 01/03

Affaire suivie par Isabelle Ludwig

Annexes :



Monsieur le Commissaire
de district à
Luxembourg

Monsieur le Commissaire de district,

Je vous prie de bien vouloir informer les autorités communales d'Esch-sur-Alzette que j'approuve sur la base des articles 13 et 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain la délibération du 3 avril 2009 du conseil communal portant adoption du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Belval, au lieu-dit « Cité des Sciences », présenté par la société AGORA.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire

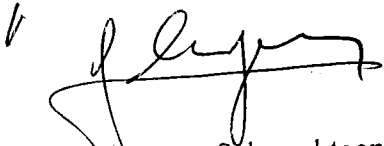
Jean-Marie HALSDORF

No...10010.P1.CK


Transmis à Madame le Bourgmestre de
la commune de...Esch/Alzette...
pour information.

Luxembourg, le...5 août 2009

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Service : Secrétariat
 **ESCH** Esch/Alzette, le
10 AOUT 2009